



Montréal, le 22 septembre 2006

Par courriel

À : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance et d'utilisation des groupes électrogènes de secours
Dossier R-3603-2006

La Régie maintient la deuxième journée d'audience du 29 septembre 2006, dans le dossier mentionné en titre. En considérant les temps demandés par les participants pour les plaidoiries et la réplique, l'audience aura lieu de 9h00 à 12h45.

La Régie entendra, dans un premier temps, la plaidoirie du Distributeur sur les thèmes de cette audience, puis, dans un second temps, la plaidoirie des intervenants, convoqués par ordre alphabétique. Finalement, nous terminerons par la réplique du Distributeur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/